



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/37

OBJET : APPEL A PROJET A DESTINATION DES ASSOCIATIONS REpondant A DES PROBLEMATIQUES DE PROGRAMMATION POLITIQUE VILLE – DECISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 2 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUICHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2022/73 du 29 Septembre 2022, le conseil municipal avait notamment décidé de mettre en place un appel à projets à destination des associations, porteuses de projets « Politique de la Ville » pour des actions menées en 2023 et fixé le montant de l'enveloppe maximale dédiée par la commune à 5 000 €, sachant que chaque projet pourra être subventionné dans la limite de 1 000 €.

Monsieur le Maire précise que l'Association Locale des Femmes Actives « ALFA » et le Conseil Citoyen de la Haute Voie ont répondu à l'appel à projet « Politique de la Ville 2023 » Il s'agit des projets suivants :

- **PROJET N°1**

Association ALFA : Pour une vie meilleure

Budget global de l'action : 22 300 € dont sollicitations de financement comme suit :

- 3 000 € de la Ville de Libercourt
- 13 500 € du CGET,
- 2 160 € du FONJEP (Fonds de Coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)

• **PROJET N°2**

Association « Conseil Citoyen de la Haute Voie » : Continuons ensemble nos actions et projets, poursuivons...avec les habitants

- Développer les actions participatives en faveur du cadre de vie au sein du quartier prioritaire de la Haute Voie, de la santé des habitants et de la culture

Budget global de l'association 2023 : 14 700 € dont sollicitations de financement comme suit :

- 2 000€ de la ville de Libercourt, dont 1 000 € au titre de la politique de la ville pour l'organisation d'un voyage et l'action « fleurissons les fenêtres »
- 4 500 € de la Région Hauts de France
- 2 000 € de l'Etat/CGET
- 3 000 € des Bailleurs
- et 3 200 € de la CAHC

Le conseil municipal,

- Vu la loi n° 2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu le décret n° 2014/1750 du 30 Décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
- Vu la délibération n° 2022/73 du 29 Septembre 2022, relative à l'appel à projets 2022 à destination des associations répondant aux problématiques de programmation « Politique de la Ville » 2023,
- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par les commissions « Action sociale et solidaire - Personnes âgées - Logement - Politique de la Ville - Insertion sociale et professionnelle » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont respectivement réunies les 24 Mai 2023 et 31 Mai 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 29 voix**, décide :

- 1) d'accorder une subvention aux associations porteuses de projets « Politique de la Ville 2023 » comme suit :
 - 1 000 € à l'association « ALFA » pour l'action « Pour une vie meilleure ».
 - 1 000 € à l'association « Conseil Citoyen de la Haute-Voie » pour l'action « Continuons ensemble nos actions et projets, poursuivons...avec les habitants »
- 2) que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 19 JUN 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **16 JUN 2023**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

